

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le **04 NOV. 2022** **SLO**

ID : 062-246200638-20221102-DBS_221019_501-DE

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE du MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 18 H 30

Nombre de délégués : 29

Date envoi et affichage
de la convocation : 13 octobre
2022

Présents à la séance : 20

Compte-rendu de la séance :
20 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 18 heures 30, le bureau syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est rassemblé à Nœux-les-Mines, salle Mendès France, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président, suivant convocation faite le 13 octobre 2022.

Étaient présents : les membres du bureau syndical : MM. GIBSON, CARRE, ELAZOUZI Mme LEFEBVRE, M. MASSART, Mme MULLET, MM. MALBRANQUE, OGIEZ, Mme DUBY, M. DELORY, Mme CLEROT, MM. CARAMIAUX, JOMBART, COQUERELLE, DELANNOY, MICHALSKI, BELLAMY-FERAND, M. JURCZYK, Mme MEYFROIDT, M. TASSEZ.

Excusés : Mme DECOURCELLE, MM. MARCELLAK, HERNU, CHRETIEN.

Madame Sophie DUBY, déléguée titulaire de la commune de Fouquières-lez-Béthune, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

M. Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Bureau Syndical du 19 octobre 2022

Code Service : 501
AD

Envoyé en préfecture le 04/11/2022
Reçu en préfecture le 04/11/2022
Publié le 04 NOV. 2022 SLO
ID : 062-246200638-20221102-DBS_221019_501-DE

**5-01 SERVICES DU MAINTIEN A DOMICILE –
CONVENTION DE PARTENARIAT CARSAT -
OFFRE DE SERVICE COORDONNEE POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DE MA RETRAITE ET
AVENANT MISSION DE COORDINATION**

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile intervient auprès d'utilisateurs affiliés à la CARSAT dans le cadre d'une convention de partenariat selon la délibération 5-06 du bureau syndical du 14 décembre 2015.

Dans le cadre de ces engagements en matière d'action sociale, qui s'inscrivent dans le contexte de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a co-construit avec la Caisse Assurance Retraite et de la Santé au Travail un nouveau dispositif national d'accompagnement des retraités appelé OSCAR dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile visant une approche plus globale des besoins des personnes retraitées fragilisées à hauteur de 24.50 € par heure d'intervention d'accompagnement et prévention à domicile.

Cette nouvelle génération de plan d'aide propose une offre de service élargie, avec une complémentarité des aides individuelles et collectives notamment dans l'attribution de prestations forfaitaires de 500 € en lien avec l'offre locale.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération et de mise en œuvre des plans Oscar, en mode prestataire auprès des personnes retraitées pour lesquelles la structure a été désignée comme intervenante.

En complémentarité, la caisse confie à la structure la mission de coordonner la mise en œuvre des plans d'aide OSCAR pour des personnes retraitées fragilisées. Ainsi dans le cadre de cette mission, le service sera amené à exercer la fonction de coordinateur afin d'assurer un suivi personnalisé de l'utilisateur, de l'orienter dans ses choix, de favoriser/faciliter la mise en œuvre des prestations et d'informer les partenaires en cas de changement de la situation.

Après avis favorable de la commission Solidarité santé du 06 octobre 2022 et de la commission administration générale planification et finances du 12 octobre 2022,

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser ou à autoriser le vice président délégué à signer avec la CARSAT, pour une durée de 2 ans, la convention de

*partenariat au dispositif OSCAR ainsi que l'avenant concernant l
pour les personnes faisant appel aux services du maintien à do
Communauté du Béthunois.*

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le 04 NOV. 2022

ID : 062-246200638-20221102-DBS_221019_501-DE

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON
Date : 04/11/2022
Qualité : Président